



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05367

Numéro SIREN : 527 617 864

Nom ou dénomination : 2F MAINTENANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2017 sous le numéro de dépôt B2017/022031

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2017/022031**  
n°de gestion : **2010B05367**  
n°SIREN : **527 617 864 RCS Lyon**

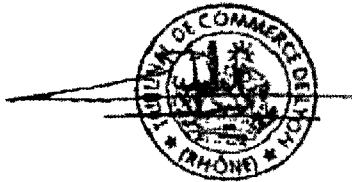
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 07/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2F MAINTENANCE - Société par actions simplifiée  
8 rue Pierre Timbaud 69200 Venissieux -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2016**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



4885747

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12  
 Adresse de l'entreprise : 8 RUE PIERRE TIMBAUD BP.571, 69969 CORBAS Durée de l'exercice précédent : 12  
 Numéro SIRET : 5.2.7.6.1.7.8.6.4.0.0.1.4 si déposé néant, cochez la case :  \*

				Exercice N clos le, 31/12/2016			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	106 547	AQ	31 166	75 381	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	7 537	AS	5 577	1 960	
	Autres immobilisations corporelles	AT	45 521	AU	28 704	16 817	
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	373	BG		373	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	159 978	BK	65 446	94 532	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP	1 693	BQ		1 693
		Produits intermédiaires et fins	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	616 564	BY		616 564
		Autres créances (3)	BZ	79 530	CA		79 530
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : . . . . .)	CD		CE		
Comptes de Régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF		CG		
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	501	CI		501
	<b>TOTAL (III)</b>		CJ	698 288	CK		698 288
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif * (VI)		CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	858 266	IA	65 446	792 820	

**COPIE CERTIFIÉE**  
**CONFORME A L'ORIGINAL**

Renvois : (1) Dont droit au bail . (2) part a moins d'un an des immobilisations financières nettes CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : Stocks Créances :

## 2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant  \*

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé : 37 000	DA 37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..		DB
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence : EK	DC
	Réserve légale (3)		DD 3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)*	( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI	DF
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ		DG
	Report à nouveau		DH 78 712
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI 25 351
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
		<b>TOTAL (I)</b>	DL 144 763
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées			DN
		<b>TOTAL (II)</b>	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
		<b>TOTAL (III)</b>	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 87 471
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI		DV 102 683
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 367 274
	Dettes fiscales et sociales		DY 90 628
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC 648 057
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 792 820
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
		Écart de réévaluation libre	1D
		Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 648 057
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH 86 724	

**COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL**

## 3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant  \*

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 969 637	FH		FI	1 969 637	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 969 637	FK		FL	1 969 637	
	Production stockée *					FM	(1 969)	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	10	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 967 679
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 441 672	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	10 968	
	Salaires et traitements *					FY	349 988	
	Charges sociales (10)					FZ	115 260	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	14 367
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		
Autres charges (12)					GD			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GE	1 539	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GF	1 933 793	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GG	33 886	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	14	
	Différences positives de change					GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	14	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GQ		
	Différences négatives de change					GR	5 321	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
	<b>Total des charges financières (VI)</b>						GT	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GU	5 321	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GV	(5 307)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	28 579	

**COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL**

## 4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

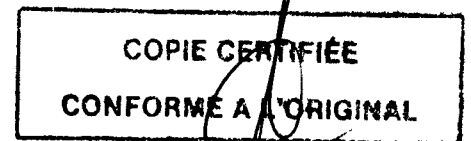
Néant  \*

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	3 228
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VI)</b>		HL	1 967 692
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 942 342
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	25 351
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J	
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	1K	2 471
	(9) Dont transferts de charges	IK	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	HX	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RC	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	RD	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>	A1	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	A2		
		A3	
		A4	
		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
<b>TOTAL GENERAL</b>			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
<b>TOTAL GENERAL</b>			

**COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL**

2F MAINTENANCE

8, RUE PIERRE TIMBAUD



69200 VENISSIEUX

ANNEXE 2016

# Sommaire

## A : Faits majeurs de l'exercice

1 : Evènements principaux de l'exercice

2 : Dérogation, modifications aux principes et méthodes comptables

## B : Informations relatives au bilan

1 : Bilan actif

2 : Bilan passif

## C : Informations relatives au compte de résultat

## D : Engagements

## E : Engagements de retraite

## F : Crédit- bail

## G : Convention entre partie liée

## A : Faits majeurs de l'exercice

### 1 : Evènements principaux de l'exercice

La société a bénéficié du crédit d'impôt compétitivité pour un montant de 15 843 € comptabilisé dans un compte de charges de personnel et qui a fait l'objet d'un préfinancement.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière, de reconstruction du fonds de roulement.

### 2 : Dérogation, modifications aux principes et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable CRC.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres sont les suivantes :

Dotation aux amortissements dérogatoires pour un montant de	0 €
Reprise aux amortissements dérogatoires pour un montant de	0 €

## B : Informations relatives au bilan

### 1 : Bilan actif

#### A : Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciations sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

LOGICIELS	3 ANS
MATERIEL ROULANT	
AMENAGEMENT DES INSTAL	10 ANS
CONSTRUCTIONS	15 ANS
MATERIELS FIXES	5 ANS
MATERIELS DE BUREAUX	3 ANS

#### B : Immobilisations incorporelles

NEANT.

#### Mouvement sur l'actif immobilisé

Nature	Valeur début exercice	Acquisitions	Diminution	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisation corporelles	153 359	6 246	0	159 605
Immobilisations financières	0	1 513	1 140	374
Immobilisations en cours	0			0

### Mouvement sur les amortissements

Nature	Valeur début exercice	Acquisitions	Diminution	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	51 079	14 367	0	65 446

### C : Liste des filiales et participations

---

Société	% de détections	Capitaux Propres	Montant brut	Provision	Montant net
---------	-----------------	------------------	--------------	-----------	-------------

---

NEANT

---

La valeur brute des titres est constituée du coût d'achat hors frais accessoires ou de la valeur de souscription.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée par application des méthodes suivantes : actifs nets réévalués, rentabilité future, perspective d'activité de la société détenue.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

### D : Prêts

Ils sont constitués des prêts faits dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Ils s'élèvent à 0 €.

### E : Autres immobilisations financières

Elles concernent des dépôts et cautionnements pour 0 €.

### F : Evaluation des stocks

Les travaux en cours sont valorisés au coût de production selon la méthode dite de l'achèvement.

Le coût de production comprend :

- Les matières et travaux sous traités au prix d'achat
- La main d'œuvre au coût de revient majorée d'une quote part de frais directement liés à la production.

Les charges fixes de fabrication sont prises en compte sur la base des capacités normales de production.

### G : Clients , comptes rattachés et autres créances

Les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale.

La dotation des provisions pour créances douteuses est constituée en applications des règles internes, afin de tenir compte du risque de d'irrécouvrabilité en fonction de leur ancienneté et du résultat des relances effectuées.

Les produits à recevoir sont principalement constitués des factures à établir liées aux chantiers terminés, pour un montant de 0 €.

	Total(1)	A - 1 an	Dont Entreprises liées
Clients et comptes rattachés	616 564 €	616 564 €	0 €
Créances fiscales et sociales	79 530 €	79 530 €	0 €
Comptes courants	0 €		0 €

(1) dont créances douteuses pour 0 €

## 2 : Bilan passif

### A : Capital social et capitaux propres

	<i>Nombre actions</i>	<i>Valeur nominale</i>
Début exercice	370	100.00
Fin exercice	370	100.00

Variations des capitaux propres	
Capitaux propres d'ouverture	119 412
Résultat de l'exercice	25 351
Distribution de dividendes	0
Mouvements nets sur les provisions réglementées	0
Capitaux propres à la clôture	144 763

Nature	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin
Amortissement dérogatoires	0	0	0	0

B : Mouvement sur les provisions inscrites au bilan

<u>Nature</u>	<u>Début exercice</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Fin</u>
Prov pour obligation retraite	0	0	0	0
Autres Provision pour risques	0	0	0	0
Provision pour litige	0	0	0	0
Travaux à finir	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

- Les provisions pour travaux à finir concernent les en cours.

C : Emprunts auprès des établissements de crédit - Classement par échéance

Toutes les dettes ont une échéance inférieure à un an sauf les dettes suivantes :

	TOTAL	A - 1 an	1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes financières	0	0		
Emprunt	0	0		
Concours bancaires	87 471	87 471		

D : Avances reçues sur commandes en cours

Le poste concerne les facturations émises sur les affaires non encore terminées et figurant en cours à l'actif du bilan. Elles s'élèvent à 0 €.

E : Dettes fournisseurs et autres dettes

	Total	A - 1 an	Charges à payer	Dont Entreprises liées
Dettes financières diverses	0		0	
Fournisseurs et comptes rattachés	367	367	90 961	110 693
Dettes fiscales et sociales	90 628	90 628	35 577	
Comptes Courant	102 683			102 683

F : Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes consolidés des sociétés Fouré Lagadec SA, 164 Bd de Gravelle - 76600 Le Havre et de la société SARL HF 164 Boulevard de Gravelle - 76600 Le Havre.

## C : Informations relatives au compte de résultat

### 1 : Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- de production de biens pour 0 € dont 0 € à l'export.
- De production de services pour 1 969 637 € dont 0 € à l'export.

### 2 : Analyse de l'effectif

	<i>Effectifs</i>
Cadres	
Technicien	
Employés	
Ouvriers	
<b>Total</b>	<b>12</b>

### 3 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	<i>Résultat courant</i>	<i>Résultats exceptionnels</i>
Résultat avant impôts	28 579	0
Impôts	3 228	0
<b>Résultat après impôts</b>	<b>25 351</b>	<b>0</b>

#### 4 : Résultat exceptionnel et financier

##### Les produits exceptionnels concernent :

• Cessions immobilisations	0 €
• Reprise amortissements dérogatoires	0 €
• Retour à meilleure fortune	0 €

##### Les principales charges exceptionnelles concernent :

• Pénalités et amendes	0 €
• Cessions immobilisations	0 €
• Contrôle URSSAF	0 €

##### Les produits financiers concernent :

• Intérêt de compte courant	0 €
• Produit financier	14 €
• Autres produits	0 €

##### Les principales charges financières concernent :

• Intérêt des emprunts	0 €
• Intérêt sur participations	0 €
• Intérêt bancaires	2 850 €
• Commission affacturage	0 €
• Intérêt de compte courant	2 471 €

#### D : Engagements

	Montant	Devises
<u>1 : Engagements donnés : cautions bancaires</u>		
NEANT	0	EUR
<u>2 : Engagement reçus : FL SA</u>		
NEANT	0	EUR

## E : Engagements de retraite

NEANT

## F : Crédit- bail

	<i>Mobilier</i>	<i>Immobilier</i>
Valeur d'origine	0	0
Amortissements :		
• Cumuls exercices antérieurs	0	0
• Dotation de l'exercice	0	0
Total	0	0
Redevances payées :		
Cumuls exercices antérieurs	0	0
• Exercices	0	0
Total	0	
Redevances restant à payer :		
• A 1 an au plus	0	0
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	0
• A plus de 5 ans	0	
Total	0	0
Valeur résiduelle :		
• A 1 an au plus	0	
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	
• A plus de 5 ans	0	
Total	0	

## G : Convention entre partie liée

Convention d'assistance et de prestations de services par la société Fouré Lagadec Rhône-Alpes S.A.R.L. à la 2F MAINTENANCE.

Au titre de l'exercice 2016, la société 2F MAINTENANCE a comptabilisé une charge de 50 K€ relative aux prestations de la société Fouré Lagadec Rhône-Alpes.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**7 juin 2017**

**RAPPORT DE GESTION**  
**SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2016**

Messieurs,

Nous vous avons convoqués, ce jour, en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, conformément à la loi en vue d'approuver les comptes de l'exercice 2016.

L'activité de la société consiste dans la gestion d'un contrat de maintenance de l'usine AXENS de Salindres dans les métiers de la mécanique, chaudronnerie, tuyauterie et travaux annexes. Ce contrat a avait été prolongé d'un an sur 2016. Il a fait l'objet d'une nouvelle prolongation pour cinq ans jusqu'au 31 décembre 2021.

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 25.350,58 €.

Au cours de cet exercice notre chiffre d'affaires s'est élevé à 1.969.637,10 € contre 2.098.814,76 € en 2015.

Le résultat d'exploitation ressort à 33.885,77 € contre 12.876,51 € en 2015. Le résultat financier est négatif de 5.307,19 €.

Les comptes de la société ne comprennent aucune des dépenses visées par l'article 39-4 du CGI.

Conformément aux dispositions de l'article D 441-4 du code de commerce nous vous donnons ci-dessous la décomposition par dates d'échéances du solde des dettes à l'égard des fournisseurs :

	Art D441-1. 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Art D441-1. 1° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 j	31 à 60	61 à 90	91 j et plus	Total	1 à 30 j	31 à 60	61 à 90	91 j et plus	Total
<b>(A) Tranches de retards de paiements</b>										
Nombre de factures concernées					95					9
Montant total des factures concernées t.t.c.	9.689	265.483	57	0	275.230	0	434.849	0	0	434.849
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	0,56	15,34	0,00	0	15,91					
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice						0	18,40	0	0	18,40
<b>(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>										
Nombre de factures exclues	NEANT					NEANT				
Montant total des factures exclues	NEANT					NEANT				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)</b>										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					Délais contractuels				



Maintenance

Nous vous proposons d'affecter bénéfice de l'exercice 2016 de 25.350,58 € au report à nouveau qui passerait de 78.712,42 € à 104.063,00 €.

Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices précédents.

Nous vous signalons que les mandats de votre commissaire aux comptes et de son suppléant viennent à terme ce jour. Nous vous proposons de les renouveler pour une durée de six exercices venant à expiration le jour de la réunion de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Le Président



Maintenance

SAS au capital de 37.000 €  
Siège social : 8 rue Pierre Timbaud  
69200 VENISSIEUX  
527 617 864 RCS LYON

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 juin 2017**

L'an Deux Mil dix sept le 7 juin à 10 H 30,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS 2F MAINTENANCE au capital de 37.000 € réparti en 370 actions de 100 € chacune, entre deux associés, ayant son siège social 8 rue Pierre Timbaud – 69200 LYON, immatriculée sous le n° 527.617.864 RCS Lyon, s'est réunie au siège social après convocation par lettres recommandées en date du 22 mai 2016.

Il a été dressé, par les soins du Président, une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de leur entrée dans la salle de réunions :

- ✦ **SARL FOURE LAGADEC RHONE ALPES possédant 185 actions**  
Représentée par Monsieur
- ✦ **SAS Etablissements FERRAT possédant 185 actions**  
Représentée par Monsieur

Monsieur Gilles BRIDET prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur Jean Louis FERRAT est désigné secrétaire.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il constate que les deux actionnaires, possédant trois cent soixante dix actions (370) actions sont présents et que l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social, est valablement constituée et peut délibérer comme Assemblée Ordinaire.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✦ Rapport du Président sur l'exercice 2016
- ✦ Rapport du Commissaire aux Comptes
- ✦ Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016
- ✦ Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes
- ✦ Affectation des résultats de l'exercice 2016
- ✦ Approbation des conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce
- ✦ Renouvellement des mandats du commissaire aux comptes titulaire et du suppléant
- ✦ Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- La convocation des actionnaires,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31/12/2016
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 2016,
- Le rapport du président sur l'exercice 2016,
- Les rapports de Madame le commissaire aux comptes sur l'exercice 2016

2F

GB



Maintenance

- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 225-83 du code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. Il demande à l'assemblée de lui en donner acte ce qu'elle fait à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes et ouvre les débats.

Après échange de vues il est passé au vote des résolutions.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur le Président sur les comptes sociaux, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, des rapports de Madame le Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties les rapports et comptes de l'exercice 2016. Elle donne quitus, sans réserve, à Monsieur le Président et au Commissaire aux Comptes, de leurs mandats pour cet exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016 de 25.350,58 € au report à nouveau qui passe de 78.712,42 € à 104.063,00 €

Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices précédents.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'Article L 227-10 du code de commerce approuve les conventions conclues au cours de l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Madame Maryse BELLAGAMBA pour une durée de six ans venant à expiration le jour de la réunion de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Elle désigne commissaire aux comptes suppléant Monsieur Antoine ROQUETTE, 22, rue Maurice Bourdet – 30100 ALES pour une durée de six ans venant à expiration le jour de la réunion de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications que besoin sera.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h45. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire.

Le Président

Le Secrétaire

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL

## **2F MAINTENANCE**

Société par Actions Simplifiées  
Au Capital Social de 37.000 euros

8 Rue Pierre Timbaud  
69960 VENISSIEUX

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Article L823-9 du Code du Commerce)

### **EXERCICE SOCIAL 2016**

Période du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 Décembre 2016

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

**Exercice clos le 31.12.2016**

Au Président.

En exécution de la mission qui m'a été confiée lors de la création de la société, par les statuts constitutifs, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SAS 2F MAINTENANCE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Le poste Créances Clients pour un montant de 616 564 €, relaté dans la note « Clients, comptes rattachés et autres créances » de l'annexe, comprend le poste Clients et comptes rattachés. Mes travaux ont portés notamment sur la valorisation de ces créances. Compte tenu de l'apurement de ce compte à la date de réalisation de mes travaux, ce poste a été correctement évalué.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Méjannes les Alès,  
Le 22 Mai 2017

**Madame Maryse BELLAGAMBA**

